

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le

ID : 016-211600648-20240311-202415-DE

**MAIRIE de BRIGUEUIL
CHARENTE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 mars, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert ROUGIER, Maire, à 18H00.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 février 2024

**Présents : 12
Procuration : 02
Votants : 14**

PRESENTS : Mmes et M. ROUGIER R., DESCOURVIERES R., GROS B., BEAULIEU Cl., OZENNE N., ROCHE D., GOURSAUD Ch., ROCHER Ch., COUTANT M., LAVAUZELLE I., FREMERY Cl., TERNET C. .

ABSENTS : M. JOULIA G., M. GUENE F. (excusés).

**Pour : 14 Contre : 00
Abst./Blancs/Nuls : 00**

Mme TERNET Carole a été élue secrétaire de séance.

Affiché le : 13 mars 2024

M. JOULIA Guillaume a donné procuration à Mme GROS Bernadette.
M. GUENE Frédéric a donné procuration à M. ROCHER Christian.

OBJET : Signature d'une convention de partenariat avec le Département de la Charente dans le cadre des permanences du Bus du Département

Monsieur le Maire rappelle que chaque conseiller(ère) municipal(e) a reçu, lors de la convocation, un exemplaire de la convention-type, afin d'en prendre connaissance.

Le Département, au titre de ses compétences en matière de prévention contre la pauvreté et la précarité, s'est engagé depuis 2019 à mettre en place le Premier Accueil Social Inconditionnel de Proximité (PASIP). En plus d'une coopération renforcée des acteurs de l'accueil social, la collectivité souhaite pouvoir faciliter davantage l'accès aux droits de l'ensemble des Charentaises et des Charentais en portant un espace d'accueil itinérant à même de pouvoir accompagner les habitants les plus éloignés des services.

Ce dispositif mobile dont le déploiement opérationnel est prévu à compter du mois de mai 2024, aura pour objectifs :

- d'accompagner les usagers dans leurs démarches administratives du quotidien (organismes agréés France Services et compétences départementales) ;
- de proposer un accueil approfondi permettant d'analyser la demande, d'accompagner dans l'ouverture des droits et d'orienter au besoin vers les partenaires du territoire ;
- d'être un lieu ressource des aides, relais, dispositifs existants pour tous les publics et à toutes les étapes de la vie, permettant aussi de mettre en place des actions de prévention ;
- de faciliter la prise en main des outils numériques dans un contexte de dématérialisation des démarches.

La commune de Brigueuil a été sollicitée afin de bénéficier d'un tel dispositif, et Monsieur le Maire précise que ce projet s'implantera dans 8 communes de Charente, dont 3 en Charente Limousine (Alloue, Brillac et Brigueuil).

Il précise que le Bus stationnera chaque mercredi matin, à compter du mois de mai 2024, sur la Place de la Liberté, devant la Fontaine Pyramidale.

La mise à disposition de l'espace public par la commune sera consentie à titre gratuit.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention avec le Département de la Charente, qui permettra de définir les engagements de chacune des parties.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- à l'unanimité, par vote à main levée,

Considérant l'intérêt de bénéficier d'un dispositif mobile d'accès aux droits pour l'ensemble de la population de Brigueuil et des communes environnantes,

- valide l'action portée par le Département de la Charente relative à l'implantation d'un espace d'accueil itinérant sur la commune de Brigueuil,

- précise que le Bus stationnera chaque mercredi matin, à compter du mois de mai 2024, sur la Place de la Liberté, devant la Fontaine Pyramidale à Brigueuil,

- précise que la mise à disposition de l'espace public par la commune sera consentie à titre gratuit,

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le

ID : 016-211600648-20240311-202415-DE

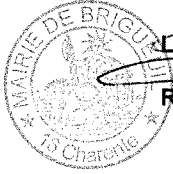
SLOW

- approuve les termes de la convention de partenariat valable pour une durée de 18 mois à compter du 01^{er} mai 2024,

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Département de la Charente, ainsi que tout document nécessaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

A BRIGUEUIL le 13 mars 2024



~~Le Maire~~

Robert ROUGIER